

Ref : CA2016/69

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2014 RELATIVE A LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET AUX CONGÉS LEGAUX DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 juillet 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE** d'approuver le dispositif de gestion du temps de travail et des congés légaux des personnels enseignants et enseignants-chercheurs figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 juillet 2016.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 19/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12/07/2016